

PLENIERE DU 12 JUIN 2006

SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Intervention de Jean-Pierre Girod

Monsieur le Président et chers collègues excuser de l'envoi tardif car il a fallu intégrer toutes les remarques du dernier comité de pilotage.
Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'énergie éolienne, la Région a élaboré un Schéma Régional Eolien.

Dans quel contexte nous trouvons-nous ?

➤ Rappel de l'objectif énergétique :

Engagement national :

- Protocole de Kyoto : il stipule la nécessité d'adopter une politique énergétique durable aboutissant à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre : la Haute-Normandie représente 5 % de ces gaz au niveau de la production nationale, mais 11,3 % des quotas nationaux ont été alloués à des entreprises établies en Haute-Normandie.
- Engagement de la France : porter la part des énergies renouvelables de 15 % à 21 % dans sa consommation d'électricité d'ici 2010. Les énergies renouvelables ne représentent actuellement que 4,5 % dans notre région.

Enjeu régional :

- La France : 2^{ème} gisement éolien d'Europe (10 GW prévus en France à l'horizon 2010).
- La Haute-Normandie représente l'un des meilleurs gisements nationaux (400-500 MW prévus en Région) ainsi qu'une excellente accessibilité au Réseau de Transport d'Electricité.

➤ Contexte juridique :

Loi urbanisme et habitat (juillet 2003) : Elle donne compétence aux régions pour l'élaboration de Schémas Régionaux Eoliens.

Je rappelle la délibération du Conseil Régional du 14 décembre 2004, avec la décision de mettre en place un Schéma Régional Eolien afin de promouvoir un développement harmonieux de l'énergie éolienne sur notre territoire.

➤ **Le Schéma Régional Eolien**

Il s'apparente aux autres documents de planification.

Il n'a donc pas de caractère prescriptif.

Il s'agit uniquement d'un document d'aide à la décision.

➤ **Les objectifs de ce Schéma Régional Eolien non prescriptif Seront donc :** (cf. contenu dans le rapport)

- D'orienter le choix des acteurs :
pour l'implantation et l'intégration territoriale des parcs éoliens
en excluant les territoires les plus sensibles
- Affirmer la prise en compte des composantes environnementales dans les projets de parcs éoliens
- Promouvoir les énergies renouvelables par le développement raisonné de l'énergie éolienne.

Réalisé en concertation, ce Schéma Régional Eolien sera donc :

- Un outil d'aide à la conception à destination des développeurs de projets éoliens,
- Un outil d'aide à la décision pour les élus et les services de l'Etat (la Région n'ayant pas autorisé pour prescrire ou réglementer dans le domaine éolien),
- Un document de référence pour les structures de développement local qui pourront ultérieurement décliner ce Schéma Régional en mettant en place, à l'échelle de leur territoire, un Schéma d'Implantation des Eoliennes.

Le Schéma Eolien se compose donc :

- d'un classeur comprenant un rapport principal : avec des généralités sur l'éolien mais surtout qui rappelle le contexte régional avec le potentiel, les contraintes et les servitudes techniques.
- La cartographie comprend 2 cartes majeures :
 - La carte de synthèse des sensibilités et contraintes
 - Le potentiel énergétique Eolien en Haute-Normandie rénové
 - Et d'autres cartes qui ont permis d'élaborer la carte de synthèse (le réseau de distribution, les contraintes environnementales (sensibilités du milieu naturel, paysagère), les contraintes anthropiques et, bien entendu, les contraintes radioélectriques-aéronautiques.
- Un guide à l'attention des élus locaux : pour rappeler la réglementation, les critères et les étapes d'un projet tout en rappelant la concertation et les sources d'information.

- La méthodologie pour la prise en compte du bruit dans les projets éoliens afin de définir les zones propices et les règles pour les études d'impact sonore.
- Et enfin, une fiche rappelant les projets éoliens ayant déjà un permis de construire, soit 72 éoliennes sur les 1049 construites en France.

En conclusion, l'adoption définitive de ce document se fera en octobre prochain, car ce schéma Eolien sera soumis à l'avis des départements et des établissements publics de coopération intercommunal, dans oublier que ces documents seront mis en ligne sur le site de La Région.

Je terminerai mon propos par un slogan : « *Bon Vent à l'avenir, le vent est énergie renouvelable* », sa mise en œuvre avec intelligence grâce à ce schéma éolien, permettra de participer à l'effort pour produire plus de 21 % d'électricité grâce aux énergies renouvelables.

Il s'agit de lutter contre le réchauffement de la planète et de l'éventuelle disparition de l'humanité sur notre planète, si nous continuons à foncer dans le mur.